

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020 – 18 H 30 En Mairie

Vote du budget primitif M14 exercice 2020

Vu les articles L2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR) de voter le budget primitif de 2020, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	288 210,26	013	Atténuation de charges	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	383 940,32	70	Produits des services	41 461,35
65	Autres charges de gestion courante	100 719,68	73	Impôts et taxes	380 525,00
66	Charges financières	29 206,00	74	Dotations et participations	292 662,00
67	Charges exceptionnelles	10 046,00			
68	Dotations aux provisions	0,00	75	Autres produits et gestion courante	120 000,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	12 000,00	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
023	Virement à la section d'investissement	181 648,41		TOTAL	854 648,35
042	Opérations d'ordre entre section	16 552,33	R002	RESULTAT REPORTE	167 674,65
	TOTAL DES DEPENSES	1 022 323,00		TOTAL DES RECETTES	1 022 323,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	52 016,00	13	Subventions d'investissement	94 000,00
	Total des opérations d'équipement	500 400,00	16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00
16	Remboursement d'emprunts	108 107,09	10	Dotation fonds divers Réserves	21 000,00
			23	Immobilisation en cours	84 322,35
020	Dépenses imprévues d'investissement	5 000,00	1068	Excédents de fonctionnement	622 179,98
			165	Dépôts et cautionnement reçus	8 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	181 648,41
	Restes à réaliser	475 827,00	040	Opérations d'ordre entre sections	16 552,33
				TOTAL	1 277 703,07
	SOLDE D'EXECUTION REPORTE (solde négatif)	521 683,98		SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00
				Restes à réaliser	385 331,00
	TOTAL DES DEPENSES	1 663 034,07		TOTAL DES RECETTES	1 663 034,07

Adhésion au syndicat mixte Numérian et désignation des délégués

Madame le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à NUMERIAN (ex Syndicat Mixte des Inforoutes) et donne lecture des statuts du syndicat ainsi que les conditions d'adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts, décide de l'adhésion au syndicat et désigne Monsieur Patrick MORLE en qualité de titulaire et Monsieur Armand BADIA en qualité de suppléant pour représenter la commune au comité syndical.

Désignation des délégués PLUi

Madame le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder à une élection de deux élus pour représenter la commune à la commission PLUi de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Karine ROBERT et Monsieur Marc BRUN pour représenter la commune au sein de la commission PLUi de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans ».

La séance est close à 20 H 30

Le Maire, Karine ROBERT